

**4^e assemblée publique de l'exercice 2010-2011 du conseil d'administration
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
9 décembre 2010, à 17 h 00**

Procès-verbal de la quatrième (4^e) assemblée publique de l'exercice 2010-2011 du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie, tenue le 9 décembre 2010, à 17 h 00, à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal en Mauricie.

PRÉSENCES :

M. Michel Angers	Maire, Ville de Shawinigan
M. Serge Aubry	Conseiller, Ville de Shawinigan
M. Normand Beaudoin	Maire, Ville de La Tuque
M. Larry Bernier	Maire de Lac-Édouard, Agglomération de La Tuque
M. Pierre Bouchard	Maire, municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
M. Gérard Bruneau	Préfet, MRC des Chenaux
M. Sébastien Duchesne	Siège, Ressources naturelles et territoire
M. Michel Dupont	Siège, Développement social
M. René Goyette	Conseiller, Ville de Trois-Rivières
M. Robert Lalonde	Préfet, MRC de Maskinongé
M. André Léveillé	Maire, Municipalité de Saint-Tite
M. Éric Lord	Siège, Qualité de vie
M. Guy Richard	Maire, Ville de Louiseville

ABSENCES :

M. Yves Lévesque	Maire, Ville de Trois-Rivières
M ^{me} Sophie Milette	Siège, Main-d'œuvre
M. Lucien Mongrain	Préfet, MRC de Mékinac
M. Christian Muckle	Siège, Éducation
M. André Nollet	Siège, Économie
M ^{me} Éva Ottawa	Nation Atikamekw

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT À CETTE ASSEMBLÉE :

M ^{me} Amina Chaffai	Représentante, Députée de Laviolette
M. Alain Gagnon	Représentant, Députée de Champlain
M. Denis Hébert	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)
M. Yvon Lemire	Observateur, Éducation
M. Jérôme Marsais	Observateur, Collectivités d'influence
M ^{me} Marianne Méthot	Représentante, Députée de Trois-Rivières
M ^{me} Liette Moreau	Observatrice, Collectivités d'influence
M. Marc H. Plante	Représentant, Député de Maskinongé
M. Pierre Robert	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)
M. Luc Trudel	Représentant, Député de Saint-Maurice
M. Christian Savard	Directeur général, CRÉ

M. Gérard Bruneau préside l'assemblée.

MOT DE BIENVENUE

Après avoir constaté le quorum, M. Gérard Bruneau souhaite la bienvenue aux membres de la CRÉ, observateurs et gens du public.

CA/10-11-04-039

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour se lit comme suit :

1.0 Adoption de l'ordre du jour

- 2.0 Adoption et suivi du procès-verbal du conseil d'administration du 23 septembre 2010
- 3.0 Fonds de développement régional
 - 3.1 Bilan
 - 3.2 Projets
 - 3.2.1 Centre régional d'entraînement et d'événements de la Mauricie (CREEM) (AA-167-10)
 - 3.2.2 Parc des Trois Sœurs (AA-175-10)
 - 3.2.3 Élaboration et mise en œuvre Plan directeur de développement récréotouristique pour les environs de la collectivité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, principalement axé autour de la pêche aux petits poissons des chenaux (AA-176-10)
 - 3.2.4 Économie sociale 2011-2014 (ES-026-10)
 - 3.2.5 Plan de développement agricole et agroalimentaire de la Mauricie 2010-2015 (PDAAM) (ES-025-10)
 - 3.2.6 Étude portant sur le positionnement économique de la Mauricie dans l'industrie mondiale de l'aluminium (AA-173-10)
 - 3.2.7 Économie du savoir Mauricie (AA-170-10)
 - 3.2.8 Incubateur de la Mauricie (AA-171-10)
- 4.0 Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT)
 - 4.1 Aires d'intensification de la production ligneuse – UAF 042-51
 - 4.2 Délégation au comité exécutif de l'acceptation des avis et des commentaires relatifs à la Stratégie d'aménagement durable des forêts et les modalités proposées pour le futur règlement sur l'aménagement durable des forêts
- 5.0 Politique d'égalité et de parité
- 6.0 Demande d'appui de l'Agglomération de La Tuque pour le statut officiel de MRC
- 7.0 Appui à la Ville de Shawinigan – Obtention de la présentation de la Coupe Memorial en 2012 en Mauricie
- 8.0 Liste des chèques
- 9.0 Varia
- 10.0 Questions du public
- 11.0 Date de la prochaine rencontre
- 12.0 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par M. Sébastien Duchesne, appuyé par M. Pierre Bouchard, d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

- 9.1 Ampleur de la réduction des surplus accumulés de la CRÉ de la Mauricie
- 9.2 Politique d'occupation du territoire et rôles des MRC

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/10-11-04-040 2.0 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par M. Normand Beaudoin, appuyé par M. Larry Bernier, d'adopter le procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration du 23 septembre 2010, tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/10-11-04-041 3.0 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

3.1 Bilan

Au bilan, le montant de l'enveloppe 2010-2011 du FDR dédiée au financement de projets se chiffre à 199 560 \$. Ce montant s'explique par les coupures annoncées par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) en date du 3 décembre 2010. Ces coupures font en sorte que, pour la CRÉ de la Mauricie, le budget confirmé pour l'exercice en cours est de 1 018 060 \$ au lieu de 2 846 765 \$, montant que nous anticipions recevoir en début d'année. Si l'on retranche la

portion de l'enveloppe dédiée au fonctionnement, c'est-à-dire 818 500 \$, la portion dédiée au projet correspond au solde de 199 560 \$.

3.2 Projets

3.2.1 Centre régional d'entraînement et d'événements de la Mauricie (CREEM) (AA-167-10)

Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet
«Centre régional d'entraînement et d'événements de la Mauricie (CREEM)»
(AA-167-10)

Par l'appui de différents acteurs du milieu, le Centre régional d'entraînement et d'événements de la Mauricie (CREEM) a pour objectif de devenir la plaque tournante au niveau du développement sportif en Mauricie et au Québec. Grâce à la convergence et au croisement des multiples ressources, il sous-tend à devenir le point de chute, c'est-à-dire l'agent de cohésion ralliant l'ensemble des acteurs qui permettront le soutien aux athlètes/groupes d'entraînement et aux intervenants sportifs ainsi qu'aux événements sportifs de nature régionale, provinciale et nationale.

- CONSIDÉRANT que 17 partenaires sont interpellés dans ce projet;
- CONSIDÉRANT que chacun de ces partenaires a des mandats et des missions bien précis dans les services offerts aux athlètes, quel que soit leur calibre;
- CONSIDÉRANT qu'il y a des besoins connus qui ne sont pas comblés en ce moment;
- CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et l'Institut national du sport du Québec (INSQ) œuvrent prioritairement auprès des athlètes de calibre excellence, élite, espoir et relève;
- CONSIDÉRANT que pour augmenter le nombre d'athlètes mauriciens à ces niveaux, il faut également soutenir les athlètes émergents;

IL EST PROPOSÉ par M. Larry Bernier, appuyé par M. Michel Angers, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 150 000 \$, répartie ainsi : 75 000 \$ pour 2010-2011; 50 000 \$ en 2011-2012 et 25 000 \$ en 2012-2013, et ce, conditionnellement à la confirmation, par le promoteur du projet, des autres contributions financières prévues provenant des sources indiquées dans cette structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire, à la signature d'une entente de partenariat 2010-2013 regroupant l'ensemble des bailleurs de fonds pressentis où sera indiqué chacun de leurs engagements et à ce que les retombées économiques découlant des événements sportifs se déroulant en région soient clairement documentées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2.2 Parc des Trois Soeurs (AA-175-10)

Monsieur Normand Beaudoin déclare son intérêt et se retire des discussions.

Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet
«Parc des Trois Soeurs (AA-175-10)

En mars 2005, la Ville de La Tuque a exprimé, par résolution, son intention de créer un parc régional sur son territoire. D'une superficie de 39,1 km² et situé dans une magnifique vallée glaciaire, à 10 km au sud du centre-ville de La Tuque, le territoire est bordé par la majestueuse rivière Saint-Maurice, sur 12,5 km de ses berges. Il est situé sur la rive ouest de la Saint-Maurice et est longé, sur la rive est, par la route 155. La mission du parc est d'en assurer l'accessibilité et de mettre le territoire au service de l'éducation et du développement durable.

Deux phases de développement sont planifiées. La première phase verra la réalisation d'une passerelle piétonnière de 140 mètres au-dessus de la Saint-Maurice, d'un bâtiment d'accueil écoénergétique privilégiant le bois, de stationnements, d'une Via Ferrata et de tyroliennes géantes, de quatre refuges, de sentiers et de belvédères, d'un Lodge avec une table de produits régionaux, de chalets, de maisons dans les arbres, d'un camping ainsi que d'un quai, afin d'y accueillir une navette fluviale!

La deuxième phase verra s'ajouter, un écomusée sur la culture atikamekw, une réserve de ciel étoilé, un refuge biologique, une aire de conservation, une microbrasserie ainsi que la mise en valeur de la « Légende des Trois Soeurs ».

Pour planifier la réalisation de ces deux phases, le promoteur du projet doit se doter de plans et devis complets en fonction des investissements prévus qui sont de l'ordre de plus de 9 M\$. La demande faite à la CRÉ de la Mauricie porte sur une contribution sur les honoraires professionnels à la réalisation de l'ensemble des documents techniques nécessaires pour la mise en construction et pour documenter les préalables requis.

CONSIDÉRANT que le projet de développement du parc régional des Trois Soeurs est en lien avec le Plan quinquennal de développement régional 2010-2015, notamment à l'égard de sa capacité à renforcer l'économie touristique du Haut-Saint-Maurice et à diversifier l'économie régionale;

CONSIDÉRANT que le projet s'intègre bien dans le positionnement stratégique de la Mauricie pour son offre touristique et s'inscrit dans les tendances démontrées en termes de développement de produits et de marchés;

CONSIDÉRANT que la Mauricie est déjà très favorablement reconnue pour ses activités reliées traditionnellement à la chasse et à la pêche qui attirent une clientèle dite de destination alors que le projet propose un concept axé sur l'écotourisme et le tourisme de nature pour diversifier cette clientèle;

CONSIDÉRANT que la mise en valeur de la route 155, couloir de déplacements touristiques interrégionaux accouplé à la Route des rivières, positionne le parc au cœur des attraits à valoriser;

CONSIDÉRANT que la présence de la rivière Saint-Maurice constitue un autre élément majeur dont le potentiel est encore à développer, notamment à l'égard de la navigabilité dans la partie que touche le parc sur 12,7 km;

IL EST PROPOSÉ par M. Robert Lalonde, appuyé par M. André Léveillé, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 74 000 \$, selon la structure de coûts et de financement recommandée après analyse et présentée dans la présentation sommaire, et ce, conditionnellement à la confirmation, par le promoteur du projet, des autres contributions financières prévues provenant des sources indiquées dans cette structure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2.3 Élaboration et mise en œuvre - Plan directeur de développement récréotouristique pour les environs de la collectivité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, principalement axé autour de la pêche aux petits poissons des chenaux (AA-176-10)

Monsieur Gérard Bruneau déclare son intérêt et se retire des discussions.

**Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet
«Élaboration et mise en œuvre - Plan directeur de
développement récréotouristique pour les environs de la collectivité de
Sainte-Anne-de-la-Pérade, principalement axé autour de la pêche aux petits
poissons des chenaux» (AA-176-10)**

L'activité touristique de la pêche aux petits poissons des chenaux est connue et reconnue à travers le Québec et attire autour de 100 000 visiteurs annuellement. Un événement qui viendrait se greffer à cette activité et qui engloberait l'offre touristique hivernale aurait pour effet d'augmenter les dépenses touristiques en termes de nuitées et autres services dans une période de notre année touristique en général moins achalandée.

Le projet consiste donc à réaliser un plan directeur de développement pour démontrer qu'il y a place pour un événement hivernal majeur à l'Est de la Mauricie. Si l'étude devant produire ce document répond positivement et réalistement à cette visée, une ressource serait engagée pour mettre en œuvre les éléments, stratégies et actions émanant de ce plan directeur de développement. Le premier mandat serait de deux ans.

CONSIDÉRANT que le projet est en lien avec le Plan quinquennal de développement régional 2010-2015, notamment pour sa propension à susciter la concertation autour d'un événement majeur et attractif en Mauricie, déployé sur une période de l'année permettant de diversifier l'offre touristique, tout en soutenant l'occupation dynamique du territoire et ses effets contributifs dans l'économie régionale;

CONSIDÉRANT que la réalisation d'un diagnostic réaliste du tourisme dans la MRC des Chenaux permet d'identifier les réels enjeux de développement touristique basés sur les acquis de grande valeur et uniques au Québec que procure la pêche aux petits poissons des chenaux;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre du plan d'action susceptible d'en découler concrétise la volonté de partenaires de saisir une opportunité de développement dans le secteur touristique qui viendrait renforcer l'éventail de l'offre de façon structurée capable de donner un nouvel élan à nos volontés régionales d'assurer une occupation dynamique des territoires de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que le partenariat pour la réalisation du projet est démonstratif de la volonté du milieu de développer ce concept innovateur de planification d'événement capable de devenir un produit d'appel touristique complémentaire dans la gamme qui démarque déjà la Mauricie;

IL EST PROPOSÉ par M. Normand Beaudoin, appuyé par M. Éric Lord, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une première contribution maximale de 10 000 \$ pour la phase 1 du projet et, le cas échéant, selon les résultats de cette phase, une seconde contribution pouvant atteindre maximale 64 000 \$ selon la structure de coûts et de financement recommandée après analyse et consignée dans la présentation sommaire, et ce, conditionnellement à la confirmation, par le promoteur du projet, des autres contributions financières prévues provenant des sources indiquées dans cette structure, au dépôt du Plan directeur de développement récréotouristique de la MRC des Chenaux et au dépôt d'un budget de mise œuvre détaillé pour la période de démarrage prévue sur 24 mois.

Le comité exécutif de la CRÉ déterminera, à la lumière des informations déposées, la contribution maximale accordée pour la phase 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2.4 Économie sociale 2011-2014 (ES-026-10)

Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Économie sociale 2011-2014» (ES-026-10)

Le projet vise à travailler de concert avec les partenaires déjà engagés dans la première entente spécifique en économie sociale en vue de son renouvellement pour une période de trois ans (2011-2014).

CONSIDÉRANT que le projet de renouveler l'Entente spécifique sur le développement de l'économie sociale pour la période 2011-2014 en Mauricie est en lien avec le Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie 2010-2015 qui, explicitement dans sa première orientation, souscrit au support à ses secteurs à fort potentiel pour la région tout en identifiant directement l'économie sociale;

CONSIDÉRANT que la conduite à terme de la première entente révèle des résultats probants sur l'efficacité des actions réalisées pour développer et promouvoir l'économie sociale dans notre région tout en soulignant la notoriété acquise par la Mauricie sur tous les plans de l'économie collective et solidaire;

CONSIDÉRANT que le Conseil régional d'économie sociale de la Mauricie (CRES) démarche actuellement de façon structurée avec une consultation des acteurs concernés pour définir et parfaire les objectifs et les actions des trois prochaines années et consolider les effets structurants de l'économie sociale dans l'économie globale de la région;

CONSIDÉRANT que, comme pour la première entente, la concertation et l'implication des partenaires s'imposent comme un gage de réussite susceptible de multiplier encore plus les impacts positifs de ces collaborations et que les discussions en cours confirment les intentions de ces partenaires envers le renouvellement de l'entente;

IL EST PROPOSÉ par M. Sébastien Duchesne, appuyé par M. Michel Dupont, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Ententes spécifiques du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 150 000 \$, soit 50 000 \$ par année pour la durée de trois ans (2011-2014) de l'entente et d'engager les ressources de la CRÉ de la Mauricie dans les discussions et les démarches avec le CRES et les partenaires pressentis comme contributeurs au projet afin de convenir, si toutes les conditions concordent, à la signature de cette entente pour sa mise en œuvre le 1^{er} avril 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2.5 Plan de développement agricole et agroalimentaire de la Mauricie 2010-2015 (PDAAM) (ES-025-10)

Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Plan de développement agricole et agroalimentaire de la Mauricie 2010-2015 (PDAAM)» (ES-025-10)

Depuis 2008, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie, la direction régionale Mauricie du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Mauricie (FUPAM) et la Table agroalimentaire Mauricie (TAM) ont convenu de former le comité directeur du Plan de développement agricole et agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM), avec deux objectifs précis:

1. Doter la Mauricie, dès 2009, d'une vision et d'un plan de développement durable de son secteur agricole et agroalimentaire aptes à mobiliser autour d'enjeux prioritaires les organismes, institutions, entreprises et individus concernés par cet important vecteur de l'économie régionale;
2. Soutenir la mise en œuvre du PDAAM, dès 2010, entre autres, par la concrétisation d'une entente spécifique de développement régional.

La région est maintenant dotée du Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM) 2010-2015, fruit d'un travail de concertation des acteurs du milieu afin d'articuler ces secteurs de développement autour d'une vision forte et collective.

Déterminant des objectifs communs de développement et des projets mobilisateurs, le PDAAM concrétise la volonté du milieu d'assurer, par une meilleure coordination de ses actions, la vitalité et la viabilité du secteur agricole et agroalimentaire mauricien.

Le PDAAM mise sur des actions collectives structurantes ayant des retombées pour l'ensemble des acteurs de la filière agricole et agroalimentaire de la Mauricie : producteurs, transformateurs, restaurateurs, distributeurs, épiciers et consommateurs. Il s'agit d'une gouvernance innovatrice pour la région où la mise en œuvre du PDAAM est fondée sur la mobilisation et la concertation de l'ensemble des acteurs concernés par le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie.

CONSIDÉRANT que le Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM) propose d'intégrer les dynamiques de ces deux secteurs selon une approche prospective pour permettre à la Mauricie de s'engager sur des voies d'action susceptibles de la positionner sur les marchés intérieur et extérieur en tirant profit de ses forces et potentiels, favorisant ainsi la consolidation de l'entrepreneuriat existant, sa progression ainsi que l'innovation;

CONSIDÉRANT que le PDAAM vise à mobiliser l'ensemble des organisations concernées dans une démarche efficace pour se doter d'une vue collective construite autour des enjeux et des hypothèses de solutions exprimés par des intervenants représentatifs, afin de définir les champs d'intervention prioritaires des deux secteurs agriculture et agroalimentaire et de déterminer, de façon concertée, les moyens et les ressources à engager;

CONSIDÉRANT que le PDAAM envisage d'adapter les entreprises en fonction des environnements d'affaires qui caractérisent les marchés actuels et anticipés dans le futur;

CONSIDÉRANT que l'engagement régional dans le cadre d'une entente spécifique donne l'opportunité de capitaliser sur les caractéristiques et les potentiels de chacune des MRC, villes et agglomération de la région pour créer, par synergie, un plan de développement mobilisateur;

CONSIDÉRANT que l'entente spécifique rejoint les orientations principales du Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie 2010-2015, notamment à l'égard de la diversification de l'économie basée sur des entreprises fortes et compétitives et à l'égard de la mise en valeur du territoire de façon durable et intégrée;

IL EST PROPOSÉ par M. Larry Bernier, appuyé par M. André Léveillé, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Ententes spécifiques du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 150 000 \$ pour chacun des exercices financiers 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 avec possibilité de reconduction pour le même montant de 150 000 \$ par année pour les exercices financiers 2013-2014 et 2014-2015, et ce, conditionnellement à une décision favorable du conseil

d'administration sur la base de l'évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs pour les trois premières années de l'Entente ainsi qu'à la confirmation, par le promoteur du projet, des autres contributions financières prévues provenant des sources indiquées dans la présentation sommaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2.6 Étude portant sur le positionnement économique de la Mauricie dans l'industrie mondiale de l'aluminium (AA-173-10)

Monsieur Michel Angers déclare son intérêt et se retire des discussions.

Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Étude portant sur le positionnement économique de la Mauricie dans l'industrie mondiale de l'aluminium» (AA-173-10)

Le Comité de diversification économique de Shawinigan, via le Centre local de développement (CLD) de Shawinigan, souhaite confier un mandat à une firme de consultant, afin de réaliser une étude portant sur le positionnement économique de la Mauricie dans l'industrie mondiale de l'aluminium. Autrement dit, une étude visant à connaître les paramètres du marché et les perspectives de croissance de l'aluminium pour les prochaines années.

CONSIDÉRANT que le projet est en lien avec le Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie 2010-2015 puisqu'il permettra d'identifier clairement des alternatives pour le secteur de l'aluminium en Mauricie;

CONSIDÉRANT que la fermeture de l'usine shawiniganaise de Rio Tinto Alcan aurait un impact considérable pour Shawinigan et pour la Mauricie, compte tenu du nombre d'emplois directs et indirects;

CONSIDÉRANT que les résultats de l'étude permettront de connaître les paramètres du marché et les perspectives de croissance de l'aluminium pour les prochaines années et qu'elle permettra d'identifier des leviers sur lesquels le Comité de diversification pourra agir pour favoriser la continuité de la production d'aluminium à Shawinigan;

IL EST PROPOSÉ par M. Larry Bernier, appuyé par M. René Goyette, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 27 427 \$, et ce, conditionnellement à la confirmation de la contribution financière des autres partenaires pressentis pour le projet ou à l'obtention de financement substitutif, le cas échéant, et provenant des sources indiquées dans la présentation sommaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2.7 Économie du savoir Mauricie (AA-170-10)

Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Économie du savoir Mauricie» (AA-170-10)

Le milieu désire se doter d'un service d'accompagnement rapproché en innovation, en intervenant pour renforcer la culture régionale et les pratiques liées à l'innovation. Économie du savoir Mauricie viendra en soutien au travail des intervenants de première ligne et des divers organismes impliqués dans l'innovation, afin d'accroître l'impact des actions auprès des entreprises et des entrepreneurs.

CONSIDÉRANT que le projet rejoint le Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie 2010-2015, en soutenant l'innovation des entreprises. De plus, en ciblant une clientèle précise, il permet de développer deux secteurs porteurs : transport et aéronautique et produits de la forêt;

- CONSIDÉRANT que le projet émane d'une volonté des organismes de développement économique provenant des six territoires de la Mauricie;
- CONSIDÉRANT que l'organisme vise à soutenir le travail des intervenants de première ligne (CLD/IDÉ, les SADC/CAE et les CCTT) impliqués dans l'innovation afin d'accroître l'impact auprès des entreprises;
- CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans une perspective stratégique de synergie régionale susceptible de maintenir une entreprise dans un état permanent d'innovation;
- CONSIDÉRANT que ce projet permet l'accès à l'expertise des centres de recherches présents en Mauricie;
- CONSIDÉRANT que le projet sera suivi par la CRÉ de par sa présence au conseil d'administration de l'organisme, à titre d'observateur;

IL EST PROPOSÉ par M. Sébastien Duchesne, appuyé par M. Larry Bernier, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 150 000 \$, soit 50 000 \$ par année pour les années financières 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, selon la structure de coûts et de financement présentée à l'annexe 1 de la présentation sommaire, et ce, conditionnellement à la confirmation, pour la première année, de la contribution financière des autres partenaires pressentis pour le projet ou à l'obtention de financement substitutif, le cas échéant, et à ce que le financement des années 2 et 3 soit accordé suite à une confirmation de la contribution financière des autres partenaires pressentis pour le projet ainsi qu'à une évaluation positive des résultats obtenus lors de la première année complète du projet et à une évaluation positive des collaborations établies avec les organismes de développement économique de la région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2.8 Incubateur de la Mauricie (AA-171-10)

Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Incubateur de la Mauricie» (AA-171-10)

Le projet vise la poursuite des activités de l'Incubateur Technopole Vallée du St-Maurice (TVSM) ayant pour mission de soutenir la démarche des intervenants de première ligne en matière d'innovation et d'accompagner les entreprises de hautes technologies au développement de projets d'innovation en offrant des services d'accompagnement spécialisés et sur mesure.

- CONSIDÉRANT que le projet rejoint le Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie 2010-2015, en soutenant l'innovation des entreprises. De plus, en ciblant des secteurs d'activité précis, il permet de développer des créneaux porteurs;
- CONSIDÉRANT que le projet émane d'une volonté des organismes de développement économique provenant des six territoires de la Mauricie;
- CONSIDÉRANT que l'organisme vise à soutenir la démarche des intervenants de première ligne en matière d'innovation et d'accompagner les entreprises de hautes technologies au développement de projets d'innovation en offrant des services d'accompagnement spécialisés et sur mesure;
- CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans une perspective stratégique de synergie régionale, et suprarégionale, susceptible de maintenir une entreprise dans un état permanent d'innovation;

- CONSIDÉRANT que ce projet contribue à la structuration des créneaux technologiques et à la transformation de l'économie par l'innovation des territoires;
- CONSIDÉRANT que ce projet permet l'accès à l'expertise des centres de recherche;
- CONSIDÉRANT que le projet sera suivi par la CRÉ de par sa présence au conseil d'administration de l'organisme, à titre d'observateur;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Dupont, appuyé par M. Pierre Bouchard, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 30 000 \$, soit 10 000 \$ par année pour les exercices financiers 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, selon la structure de coûts et de financement présentée à l'annexe 1 de la présentation sommaire, et ce, conditionnellement à la confirmation de la contribution financière des autres partenaires pressentis pour le projet ou à l'obtention de financement substitutif, le cas échéant; et à ce que le financement des années 2011-2012 et 2012-2013 soit accordé suite à une évaluation positive des résultats obtenus lors de la première année complète du projet et à une évaluation positive des collaborations établies avec les organismes de développement économique de la région et des régions participantes (Centre-du-Québec et Lanaudière).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/10-11-04-042

4.0 COMMISSION RÉGIONALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE (CRRNT)

4.1 Aires d'intensification de la production ligneuse – UAF 042-51

Résolution relative aux Aires d'intensification de la production ligneuse – UAF 042-51

- CONSIDÉRANT que l'UAF 042-51 est le territoire d'application de l'initiative TRIADE depuis 2003, projet-pilote supporté par le milieu et reconnu par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) qui amorce sa phase III sous la gestion de la Corporation de développement durable du Haut-Saint-Maurice;
- CONSIDÉRANT que la CRÉ de la Mauricie par l'entremise de sa CRRNT doit proposer au ministre des aires où la production forestière sera priorisée dans les UAF 041-51, 042-51, 043-52 et 043-51 tel que libellé dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier à l'article 37 : « *Le ministre transmet aux conférences régionales des élus, pour consultation du milieu régional, et aux communautés autochtones concernées, une carte indiquant les endroits où se situent ces aires. Après avoir effectué les consultations requises, les conférences régionales des élus et les communautés autochtones concernées proposent au ministre, parmi ces aires, les aires sur lesquelles elles aimeraient de prime abord voir prioriser la production ligneuse. Ces propositions sont notamment considérées dans le cadre du processus de concertation régionale et locale menant à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré.* »;
- CONSIDÉRANT que le zonage de l'initiative TRIADE identifie déjà des aires de production forestière qui font consensus en Mauricie et qui ont fait l'objet de nombreuses consultations auprès des différents utilisateurs;

IL EST PROPOSÉ par M. Normand Beaudoin, appuyé par M. Serge Aubry, de proposer à la Direction générale régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, les aires de production forestière de l'initiative TRIADE comme aires où sera priorisée la

production ligneuse dans l'UAF 042-51. Ces aires serviront, au minimum, d'intrant pour le calcul de possibilité forestière et l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré de la période 2013-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Délégation au comité exécutif de l'acceptation des avis et des commentaires relatifs à la Stratégie d'aménagement durable des forêts et les modalités proposées pour le futur règlement sur l'aménagement durable des forêts

IL EST PROPOSÉ par M. Larry Bernier, appuyé par M. Michel Dupont, de mandater le comité exécutif pour l'acceptation des avis et commentaires pour la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) et le futur Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/10-11-04-043 5.0 POLITIQUE D'ÉGALITÉ ET DE PARITÉ

La direction générale dépose le projet de la Politique d'égalité et de parité et invite les membres à en prendre connaissance pour que celle-ci soit adoptée à la prochaine séance du conseil d'administration.

CA/10-11-04-044 6.0 DEMANDE D'APPUI DE L'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE POUR LE STATUT OFFICIEL DE MRC

Résolution d'appui à l'Agglomération de La Tuque pour le statut officiel de MRC

CONSIDÉRANT les démarches de l'Agglomération de La Tuque auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour obtenir le statut officiel de MRC;

CONSIDÉRANT qu'il est important que l'Agglomération puisse, non seulement jouer le rôle d'une MRC, mais qu'elle soit investie légalement de tous les pouvoirs que lui confère un tel statut;

CONSIDÉRANT que depuis la reconstitution d'anciennes municipalités en date du 1^e janvier 2006, les agglomérations sont considérées comme des territoires hors MRC, causant une zone grise qui pourrait pénaliser éventuellement le territoire du Haut-Saint-Maurice qui couvre pourtant 75 % du territoire de la région administrative de la Mauricie;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Angers, appuyé par M. Robert Lalonde, que la CRÉ de la Mauricie donne son appui à l'Agglomération de La Tuque dans sa démarche d'obtention de statut légal de MRC entreprise auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/10-11-04-045 7.0 APPUI À LA VILLE DE SHAWINIGAN – OBTENTION DE LA PRÉSENTATION DE LA COUPE MÉMORIAL EN 2012 EN MAURICIE

**Résolution d'appui à la Ville de Shawinigan -
Obtention de la présentation de la Coupe Memorial en 2012 en Mauricie**

- CONSIDÉRANT la grande volonté de la Ville de Shawinigan d'être choisie à titre de ville hôte dans le cadre de la présentation de la Coupe Memorial, en 2012;
- CONSIDÉRANT que la Ville de Shawinigan demande l'appui de l'ensemble des municipalités voisines et des organismes de développement régional;
- CONSIDÉRANT que la Ville de Shawinigan dispose des infrastructures ainsi que des ressources humaines et matérielles requises pour accueillir la présentation de la Coupe Memorial;
- CONSIDÉRANT que la présentation de la Coupe Memorial à Shawinigan entraînera des retombées économiques positives et importantes pour toute la région;
- CONSIDÉRANT que la tenue d'un événement de cette envergure contribue grandement à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population en général et plus particulièrement auprès des jeunes;
- CONSIDÉRANT que la Ville est en mesure d'établir de façon incontestable et non équivoque sa capacité à réaliser cet événement d'envergure nationale;
- CONSIDÉRANT que la présentation de la Coupe Memorial à Shawinigan permet de mettre en valeur l'équipe junior de la région et représente un appui à toute l'organisation ainsi qu'à ses joueurs;
- CONSIDÉRANT la visibilité importante que cet événement peut apporter à la Mauricie sur le plan du tourisme et des affaires;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ que la Conférence régionale des élus de la Mauricie appuie la démarche de candidature de la Ville de Shawinigan en vue d'obtenir la présentation de la Coupe Memorial, en 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/10-11-04-046 8.0 LISTE DES CHÈQUES

IL EST PROPOSÉ par M. Normand Beaudoin, appuyé par M. André Léveillé, d'adopter la liste des chèques, telle qu'elle est déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/10-11-04-047 9.0 VARIA

9.1 Ampleur de la réduction des surplus accumulés de la CRÉ de la Mauricie

**Résolution relative à l'ampleur de la réduction des surplus accumulés de la
Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie**

- CONSIDÉRANT qu'il est incontournable de contribuer au plan d'action concernant la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 du gouvernement du Québec;

- CONSIDÉRANT que chaque CRÉ possède la pleine autonomie de gestion de son Fonds de développement régional (FDR) et qu'elle adapte son cadre de gestion différemment tout en respectant les normes provinciales du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);
- CONSIDÉRANT que chaque région module son intervention différemment avec des modalités particulières (admissibilité, critères de sélection et montants);
- CONSIDÉRANT les paramètres choisis par le MAMROT pour établir les réductions des surplus accumulés des CRÉ;
- CONSIDÉRANT l'iniquité engendrée par le paramètre relié aux excédents de 3 M\$, indicateur qui ne tient pas compte de la variabilité des cadres de gestion et de l'application différente d'une CRÉ à l'autre au Québec;
- CONSIDÉRANT les engagements importants non déboursés de l'ordre de 1,6 M\$ par la CRÉ de la Mauricie au 31 mars 2010, situation causée par une application rigoureuse de son cadre de gestion;
- CONSIDÉRANT l'effet pervers de ce critère sur la rigueur administrative requise dans la gestion de fonds publics et des interventions effectuées qui visent un effet structurant du levier FDR plutôt qu'une distribution universelle de fonds;
- CONSIDÉRANT l'ampleur de la coupe pour la Mauricie qui vit une situation socioéconomique difficile;
- CONSIDÉRANT que ces réductions laissent planer de sérieux doutes sur la volonté de reconnaître les différences et les disparités entre chaque région à l'aube d'une future politique d'occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Dupont, appuyé par M. Robert Lalonde, de signifier au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, que la CRÉ de la Mauricie déplore le manque d'équité dans l'établissement des paramètres qui ont servi à établir les réductions des Fonds de développement régionaux et de lui demander de les réviser pour tenir compte des pratiques de gestion fort différentes d'une région à l'autre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Politique d'occupation du territoire et rôles des MRC

M. Robert Lalonde, préfet de la MRC de Maskinongé, a participé à une rencontre de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) où il a été question de la future Politique d'occupation du territoire. À ce sujet, il manifeste son inquiétude par rapport à cette politique et souhaite que les MRC et les municipalités locales soient reconnues dans les éventuels contrats de territoire.

CA/10-11-04-048 10.0 QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

CA/10-11-04-049 11.0 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le jeudi 24 février 2011, à la Ville de Shawinigan.

CA/10-11-04-050 12.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par M. René Goyette, appuyé par M. Pierre Bouchard, que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gérard Bruneau
Président

René Goyette
Secrétaire